

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Participation à l'enquête publique "SCCV SP FRANCE N 004 - Champforgeuil"

De :

Date : 23/11/2023 14:47

Pour : "pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr" <pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens faire part de ma sidération à la découverte de ce projet à Champforgeuil. Nous sommes au niveau d'une des rares zones humides encore présente sur le Grand Chalon et nous parlons d'un projet qui réunit l'ensemble des choses à éviter pour la lutte contre le changement climatique :

- augmentation des transports routiers
- faire-valoir de la sur-consommation, probablement de produits bas de gamme, importés
- disparition d'un petit poumon de biodiversité aux portes d'une ville
- projet porté par une entreprise américaine, qui se moque bien de l'impact environnemental si loin de ses frontières. Pas même un message sur les préoccupations environnementales sur son site internet, au moins on ne peut pas lui reprocher de faire du green-washing !
- les mesures mises en place n'ont rien d'une démarche ERC :
 - la seule mesure d'évitement du dossier est que le rond-point évite le ruisseau ? Heureusement, je pense que cela ne devrait même pas être qualifié de mesure, c'est simplement du bon sens.
 - deux mesures de réduction s'attachent à ne pas détruire d'espèces, bien, mais elles détruisent l'habitat de l'espèce ! Pourquoi aucune de demande de dérogation CNPN n'est-elle faite ? (mesures MRTec01 et MRTec04 qui éloignent les espèces avant de défricher ou boucher des ornières.
 - ceci est-il vraiment considéré comme une mesure ? La pollution d'un tel entrepôt est liée au trafic routier et maritime, à l'impact social et environnementale sur des populations qui produisent les futurs produits de consommation des français. Le déplacement des salariés à vélo ou à 30 km sur le site n'annulera pas le reste des impacts.avez-vous vu la nouvelle campagne de publicité de l'ADEME ? On répare, on achète d'occasion, ...
 - la réduction des émissions atmosphériques liées au transport routier, par optimisation du trafic lié à la logistique et par des mesures d'incitation à l'usage de véhicules « propres », des modes doux, mais également au développement du covoiturage pour les salariés des entreprises du parc d'activités. Une autre mesure sera la limitation de la vitesse sur site.
- avez-vous vu la nouvelle campagne de publicité de l'ADEME ? On répare, on achète d'occasion, ...
<https://epargnonsnosressources.gouv.fr/>

Dans l'attente de votre futur rapport d'enquête,
Bonne journée,